

# **Règlement Trail des Farfadets 2022**

## **1. PRESENTATION**

Le Trail des Farfadets est organisé par les associations: Comité des fêtes de Sarrant, l'Arrats Trail, L'Association des Parents d'élèves de Sarrant (loi 1901), domiciliée à la Mairie de Sarrant 32120 Sarrant.

Elle se déroulera le samedi **12 Novembre 2022** à partir de 19h00 à Sarrant - Gers pour

- le Trail des Farfadets 21km,
- le Trail des Farfadets 13km,
- la Nordique des Farfadets 13km
- la Randonnée des Farfadets 13km.

Tous les départs sont donnés sous la porte monumentale de Sarrant.

Les parcours s'effectuent de nuit sur pistes, sentiers et chemins, ainsi que de petites portions goudronnées (le moins possible, l'objectif constant étant d'offrir un parcours le plus sauvage possible).

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillements sont approvisionnés en boissons et nourriture. Le coureur doit, veiller, à disposer au départ de chaque poste ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

## **2. COURSES – HORAIRE – LIMITE D'AGE**

### **Le Trail des Farfadets 21kms**

- Départ 19h00
- Age minimum de 18 ans (né en 2004 et avant)
- Un certificat médical sur lequel doit apparaître la mention : « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- Tarif : 21€ par coureur / 24 euros le jour de l'épreuve
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

### **Le Trail des Farfadets 13kms**

- Départ 19h00
- Age minimum de 16 ans (né en 2006 et avant)

- **Coureur adulte** : Un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- **Coureur Mineur** : Une **autorisation parentale** et un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an ou sa licence d'athlétisme de l'année en cours.
- Tarif : 13€ par coureur / 16 euros le jour de l'épreuve
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

### La Nordique des Farfadets 13kms

- Départ 19H05
- Age minimum de 16 ans (né en 2006 et avant)
- **Coureur adulte** : Un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- **Coureur Mineur** : Une **autorisation parentale** et un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an ou sa licence d'athlétisme de l'année en cours.
- Tarif : 13€ par coureur / 16 euros le jour de l'épreuve
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

### La Randonnée des Farfadets 13kms

- Départ 19h05
- Pas de limite d'âge
- Tarif : 10€ par randonneur
- Inscription le jour même ou par courrier avec bulletin d'inscription sur le site internet de la course <http://arrats-trail.com>

## **3. CONDITIONS ET PARTICIPATION**

Les épreuves de course sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés.

Chaque **coureur adulte** devra impérativement présenter lors de son inscription aux épreuves de Trail et Marche Nordique :

- soit un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre- indication de la pratique de la course à pied en compétition** » pour le Trail et « **non contre-indication de la pratique de la marche nordique en compétition** » pour la Marche Nordique datant de moins de 1 an.
- soit sa licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- Les certificats et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription en ligne

Chaque **coureur mineur** devra impérativement présenter lors de son inscription au Trail 10km ou à la Nordique de l'Arrats 10km :

- une **autorisation parentale**
- soit un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre- indication de la pratique de la course à pied en compétition** » pour le Trail et « **non contre-**

- indication de la pratique de la marche nordique en compétition »** pour la Marche Nordique datant de moins de 1 an.
- soit sa licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
  - Les certificats et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription en ligne

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

Pour les inscriptions en lignes elles seront obligatoirement suivies du paiement en ligne ainsi que du téléchargement d'un certificat médical ou d'une licence conforme aux conditions d'admissions des concurrents.

**Le changement de course ne sera possible que dans la mesure où un dossard serait disponible pour la distance souhaitée. Il n'y aura pas de remboursement pour le passage sur une distance inférieure.**

#### **4. MESURES SANITAIRES ANTICOVID**

L'organisation mettra en place des mesures sanitaires de lutte Anti Covid selon la réglementation en vigueur pour le jour de la course (Port du Masque, Gel, Distanciation, Vérification Pass etc ). Tous les inscrits Trail des Farfadets 2022 devront suivre les dispositions sanitaires sous peine de disqualification. Les directives sanitaires seront visibles sur le site internet de la course et rappelées sur les réseaux sociaux de l'événement.

#### **5. MODIFICATIONS DU PARCOURS ET ANNULATION**

En cas d'annulation des épreuves pour quelques raisons que ce soit (incendie, vols, plan Vigipirate, pandémie, épidémie, attentats, décision préfectorale, etc...) et en cas d'interruption durant les courses pour quelques raisons que ce soit, **aucun remboursement ne sera effectué.**

L'organisation invite les participants à solliciter leur assureur afin de savoir si un dédommagement par leur police d'assurance est envisageable pour les circonstances précitées.

Nous rappelons que l'inscription à une des courses implique une acceptation totale du règlement induisant de fait un risque financier pour chaque participant. En connaissance de cause, aucune contestation dudit règlement ne sera prise en compte après acceptation de ce dernier.

#### **6. ARRIVEES ET RECOMPENSES**

- Trail 21km : Premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)
- Trail 13km : Premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)
- Marche Nordique 13km : Premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)

#### **7. MATERIEL OBLIGATOIRE**

- réserve d'eau et alimentation personnelle,
- lampe frontale + piles,
- sifflet,
- couverture de survie,
- brassard, gilet ou vêtements ayant une partie réfléchissante
- vêtement chaud
- vêtement de pluie
- dossard visible lors de la course

Vérification du matériel au retrait des dossards et/ou départ et/ou sur le parcours. En cas de non respect, l'organisation se réserve la possibilité de prononcer des pénalités et/ou des exclusions.

## **8.ASSURANCES**

**Individuelle accident** : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement. Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Le dossard devra être lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve

**Responsabilité civile** : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

## **9.SIGNALISATION ET BALISAGE**

Trail, Marche Nordique et Randonnée se feront en partie dans des sous-bois, chemins et sentiers. Le balisage sera assuré avec de la rubalise spécifique ou une bombe de peinture biodégradable ainsi que des panneaux fléchés et piquets à fanions. Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route. Des signaleurs seront présents aux points jugés les plus problématiques. Des serre-files seront présents pour sécuriser la course.

## **10.SECURITE**

Surveillance médicale assurée par la Sécurité civile au départ de la course.

Des bénévoles présents à chaque intersection et sur le parcours assureront la sécurité.

L'organisateur Arrats Trail se réserve le droit d'annuler ou de modifier le parcours et/ou les distances de l'épreuve, si les conditions atmosphériques (ou autres dangers) sont de nature à mettre en péril les participants, à tout moment, et d'arrêter tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Les personnes participent à la compétition sous leur propre responsabilité en cas de vols, pertes ou détérioration d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du code de la route ou du présent règlement.

Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

## **11.REMISE DES DOSSARDS**

La remise des dossards se fera à la salle des fêtes de Sarrant le samedi 12 novembre de 16h00 à 18h50

## **12.RAVITAILLEMENTS**

Pour le parcours de 13 km :

2 ravitaillements auront lieu sur le parcours  
Buffet à l'arrivée pour tous les coureurs.

Pour le parcours de 21 km :

3 ravitaillements auront lieu sur le parcours  
Buffet à l'arrivée pour tous les coureurs.

## **13.DROIT A L'IMAGE**

Par sa participation à l'une des courses inscrites Trail des Farfadets - édition 2022,

chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice, Arrats Trail ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

## **14 .DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles des participants sont traitées par l'Association "Arrats Trail" en conformité avec la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 eu égard au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679). Les données personnelles des participants vont être collectées par l'Association "Arrats Trail" dans le cadre de la création du compte personnel de chaque participant. L'Association est le responsable du traitement de ces Données Personnelles. L'Association "Arrats Trail" est susceptible de traiter tout ou partie des données nécessaires à l'enregistrement de chaque participant, à savoir : informations d'identité, adresse email, justificatifs, consentement au traitement des données personnelles par le participant... Aucune information bancaire concernant les participants n'est traitée par l'Association "Arrats Trail". L'Association "Arrats Trail" conserve les données personnelles des participants 12 mois à compter de la dernière inscription du participant. L'adresse email peut être conservée jusqu'à 24 mois à compter de la dernière inscription du participant à des fins de diffusion des informations de l'Association et des prochains événements. L'Association "Arrats Trail" collecte ces données et les transmet à ses différents partenaires pour permettre l'encadrement technique de chaque participant (paiement de l'inscription, chronomètres, puce électronique, dossard, mailing list...). L'Association « Arrats Trail » ne commercialise pas les données personnelles des participants qui sont donc uniquement utilisées par nécessité ou à des fins statistiques et d'analyses. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants disposent des droits suivants : droit d'accès et de rectification, droit de retirer leur consentement, droit à la limitation des traitements, droit d'opposition, droit à la portabilité des données, demande de suppression des données. Tout participant pourra demander l'exercice de ses droits en adressant une copie de sa pièce d'identité et un email précisant ses demandes à l'adresse : [arratstrail@gmail.com](mailto:arratstrail@gmail.com). En cas de difficultés, les participants peuvent déposer une réclamation auprès des autorités de contrôle, et notamment de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>). L'Association « Arrats Trail » s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin de préserver la sécurité des données personnelles des participants.

## **15.PENALITES ET DISQUALIFICATIONS**

Le non-respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

## **16. ETHIQUE DE COURSE**

- En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.
- respecter les zones de culture en restant en bordure de zone
- respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement
- respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation profiter des superbes paysages

- respecter les zones autorisées au public penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes
- regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés
- ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

## **17 . ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Avec son inscription, le participant accepte, sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course. Il s'engage à suivre le parcours prévu. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.